

Rene Jean Erich <erichrene@bell.net> Jul 09 08:41PM ^

Afin que nul n'en ignore

(LND)

Jean Erich René

Martelly, l'homme fort du moment

Le 56e Président d'Haïti Michel Joseph Martelly, élu avec 57,67 % des voix, selon les résultats proclamés par le CEP ou Conseil Electoral Provisoire, jouit d'une Majorité qualifiée. En politique, le Droit Constitutionnel distingue 3 types de majorité.

Lors d'une élection la majorité désigne le plus grand nombre des suffrages exprimés qui permet d'arrêter une décision ou l'attribution de mandats électoraux.

On distingue la majorité absolue, la majorité relative et la majorité qualifiée.

1.-La majorité absolue est composée de la moitié des voix plus une. (50% +1)

2.- La majorité relative correspond au plus grand nombre de voix obtenues par un candidat. La victoire est accordée au candidat qui a réuni sur son nom plus de voix que chacun de ses concurrents pris séparément. C'est ainsi que Préval fut élu en 2006 parce qu'il n'avait pas pu cumuler les 50%.

3.- La majorité qualifiée permet d'accorder la victoire au candidat qui a réuni un pourcentage de voix supérieur à un pourcentage préalablement fixé par le règlement de l'élection. Exemple : 60% des suffrages. Ce type de scrutin, relativement peu fréquent, est souvent utilisé pour limiter les possibilités de modifier des lois fondamentales d'une nation, comme la constitution.

N.B.

Ces définitions de majorité absolue, majorité relative et majorité qualifiée s'appliquent également lorsqu'il faut choisir une liste de candidats, un parti politique ou lors d'un référendum.

Références:

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Majorite.htm>

Recueil Dalloz 2009. p. 2473. Recueil Dalloz 2009. p. 2545

COMMUNIQUE

Le 56e Président d'Haïti, Michel Joseph Martelly n'a nullement besoin de l'approbation du Parlement pour choisir son Premier ministre, ses ministres ni pour présenter son programme de Gouvernement. Avec 67,57% des voix il dépasse déjà les 2/3 que réclame le Droit Constitutionnel dont la mission est de régler le mode d'organisation de

l'Etat ainsi que les rapports entre les différentes Institutions et Organisations qui le soutendent.

Michel Joseph Martelly est superqualifié au sens du Droit Constitutionnel. En conséquence, ce type de scrutin peu fréquent l'habilite à choisir légalement:

- 1.- son Premier ministre et ses ministres
- 2.- proposer son programme de Gouvernement
- 3.- entreprendre une révision constitutionnelle

Grâce à ce type de scrutin supérieur à 2/3, Michel Joseph Martelly incarne la Nation haïtienne.

Rappelons que $2/3 = 0,66666$. Tandis que les résultats des élections accordent à Martelly 0,6757 sensiblement égal à 0,68.

No dyol to talk !

Michel Joseph Martelly, conformément aux principes du Droit Constitutionnel est l'homme fort du moment. A lui de prendre les décisions qui s'imposent.

Jean Erich René
erichrene@bell.net
Ottawa le 9 juillet 2011